

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW, code 43
Hebdos régionaux de la Côte-Nord

**Projet d'aménagement de nouveaux bassins d'eau de procédé et de sédimentation
à la mine de Mont-Wright à Fermont**

**LA COMMISSION D'ENQUÊTE INVITE LES CITOYENS À S'EXPRIMER
LE 23 JANVIER PROCHAIN**

Québec, le 4 janvier 2018 – La commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) prévoit tenir la deuxième partie de l'audience publique sur le *Projet d'aménagement de nouveaux bassins d'eau de procédé et de sédimentation à la mine de Mont-Wright à Fermont* par ArcelorMittal, à compter du **mardi 23 janvier 2018, à 19 h**, aux endroits suivants :

| | |
|---------------------------------|--|
| Mardi 23 janvier 2018 à 19 h | Centre multifonctionnel CLIFFS Salle A 50, rue le Carrefour Fermont |
| Mercredi 24 janvier 2018 à 19 h | Centre des congrès de Sept-Îles Salle 1 513, avenue Brochu Sept-Îles |

Les séances publiques se poursuivront les jours suivants selon les besoins du public et de la commission. Elles seront diffusées en direct dans le site Web du BAPE à l'adresse www.bape.gouv.qc.ca.

Cette partie sera consacrée exclusivement à l'audition des mémoires, des opinions verbales et des suggestions des personnes, des municipalités, des organismes et des groupes désireux de donner leur avis à la commission sur le projet.

COMMENT RÉDIGER UN MÉMOIRE ?

Un mémoire est un document servant à exposer des opinions ou des préoccupations sur un sujet précis. Il permet de développer et de préciser les arguments qui soutiennent cette opinion.

En règle générale, un mémoire comprend les éléments suivants : une courte présentation de la personne, du groupe, de l'organisme ou de la municipalité qui soumet le mémoire, une brève explication de l'intérêt porté au projet, des opinions sur l'ensemble du projet, les préoccupations liées au projet et, le cas échéant, les suggestions et les commentaires susceptibles d'améliorer le projet. Ceux et celles qui décident de ne pas rédiger un mémoire peuvent exprimer leur opinion verbalement au cours de l'audience publique. Une présentation verbale peut être développée de la même façon qu'un mémoire.

Nous vous invitons à prendre connaissance du document intitulé [Les règles de participation en audience publique](#). Ce dernier est disponible sur demande ainsi qu'en version électronique dans le site Web du BAPE, au www.bape.gouv.qc.ca, sous la rubrique « [Comment participer](#) ».

COMMENT PRÉSENTER UN MÉMOIRE ?

Afin d'assurer une bonne planification du déroulement des séances publiques de l'audience, toute personne qui désire présenter un mémoire ou s'exprimer verbalement au cours de l'audience est invitée à en informer le coordonnateur du secrétariat de la commission, M. Maxandre Guay-Lachance. Vous devez transmettre le formulaire en ligne [Avis d'intention](#) disponible dans le site Web du BAPE **au plus tard le jeudi 11 janvier 2018 à 16 h 30**. Si vous n'avez pas accès à un ordinateur, vous pouvez transmettre votre avis d'intention par télécopieur au 418 643-9474 ou nous informer par téléphone en composant le 418 643-7447 poste 422 ou, sans frais, le 1 800 463-4732.

Afin que la commission puisse en prendre connaissance avant la séance publique, le mémoire, bien identifié au projet, devra être transmis **au plus tard le jeudi 18 janvier 2018 à 16 h 30** en utilisant le formulaire en ligne [Dépôt de mémoire](#), ou par la poste au 575, rue Jacques-Parizeau, bureau 2.10, Québec (Québec) G1R 6A6, **à l'attention de M. Maxandre Guay-Lachance**. Les personnes désirant transmettre leur mémoire par courrier électronique pourront l'adresser à bassins-mont-wright@bape.gouv.qc.ca.

Par souci de protection des renseignements personnels, nous vous demandons de fournir vos coordonnées sur une page distincte. **Un mémoire transmis sans ces renseignements ne pourra être considéré par la commission**. Conformément à la loi, le BAPE veille à la protection des renseignements personnels obtenus. Les mémoires demeurent confidentiels jusqu'au moment de leurs présentations devant la commission et seront ensuite diffusés dans le site Web du BAPE.

OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Vous pouvez consulter les documents relatifs au projet ainsi que les transcriptions des séances de la première partie de l'audience aux endroits suivants :

- à la bibliothèque publique de Fermont, au 130, rue le Carrefour ;
- à Québec, au bureau du BAPE, au 575, rue Jacques-Parizeau, bureau 2.10 ;
- à Montréal, à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, au 400, rue Sainte-Catherine Est ;
- dans le site Web du BAPE au www.bape.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Mandats en cours ».

LA PARTICIPATION DU PUBLIC EST ESSENTIELLE !

La participation du public est essentielle pour la commission d'enquête. Elle permet d'entendre les arguments, les opinions et les suggestions des participants avant la rédaction du rapport qui sera remis à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M^{me} Isabelle Melançon, au plus tard le 17 avril 2018.

Les personnes qui désirent obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec M. Maxandre Guay-Lachance, coordonnateur du secrétariat de la commission au 418 643-7447 poste 422 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, ou par courrier électronique à l'adresse suivante : bassins-mont-wright@bape.gouv.qc.ca.